

SERVICE *des travaux publics*

PÉRIODES D'ARROSAGE PERMIS		ARROSAGE MANUEL	ARROSAGE AUTOMATIQUE (Système d'arrosage automatique avec gicleurs)
PELOUSE		ARROSAGE PERMIS DE 20 H À 23 H (sauf le samedi). Adresses paires L'arrosage est permis aux dates paires, sauf le samedi. Adresses impaires L'arrosage est permis aux dates impaires, sauf le samedi.	ARROSAGE PERMIS DE 3 H À 6 H (sauf le samedi). Adresses paires L'arrosage est permis aux dates paires, sauf le samedi. Adresses impaires L'arrosage est permis aux dates impaires, sauf le samedi.
JARDINS POTAGERS FLEURS ARBRES ARBUSTES		ARROSAGE PERMIS EN TOUT TEMPS.	ARROSAGE PERMIS DE 3 H À 6 H (sauf le samedi). Adresses paires L'arrosage est permis aux dates paires, sauf le samedi. Adresses impaires L'arrosage est permis aux dates impaires, sauf le samedi.
VÉHICULES		Le lavage des véhicules est permis en tout temps à condition d'utiliser un tuyau muni d'un pistolet avec fermeture automatique.	

Collecte des encombrants « MONSTRES »

La collecte s'effectue le 1^{er} lundi du mois.

L'inscription est obligatoire par téléphone au 872-8450 au plus tard le vendredi midi précédant la collecte.

Les objets volumineux doivent être déposés à moins de 2 mètres du bord de la chaussée, au plus tôt le soir précédant leur enlèvement, au plus tard à 7 h le jour de la collecte. Seuls les objets volumineux pouvant être déplacés par deux personnes seront ramassés.

Matériaux acceptés :

- chauffe-eau;
- électroménagers;
- matelas;
- meubles;
- tapis.



Matériaux refusés :

- articles trop gros ou trop lourds pour être manipulés à bras d'homme;
- bonbonnes de propane;
- ciment, pierre, tourbe, terre, bois, souches, asphalte, pruche, sable et gravier;
- débris de construction ou de terrassement;
- pièces et carcasses d'auto, de motocyclette et de motoneige;
- pneus.

COLLECTE DES BRANCHES

La collecte s'effectue à tous les 1^{er} et 3^e lundis du mois.

L'inscription est obligatoire par téléphone au 872-8450 au plus tard le vendredi midi précédant la collecte.

Toute demande reçue après l'heure limite d'inscription sera refusée.

Prenez note que les branches doivent être déposées en bordure de la rue en plaçant les bouts coupés face à la rue et en ayant soin de couper les branches secondaires. Les branches auxquelles adhèrent de la terre, de la tourbe ou d'autres matières ne peuvent être ramassées par crainte d'endommager l'outillage.

ÉCLAIRAGE DE RUES

Le Service des travaux publics demande votre collaboration afin de signaler toute défectuosité quelconque dans le système d'éclairage de rues, exemples: lumière brisée, lumière allumée le jour, etc... de manière à ce que le personnel puisse procéder rapidement aux interventions qui s'imposent. Veuillez communiquer avec le Service des travaux publics au **872-8450**.

MATÉRIAUX SECS • DÉCHETS ENCOMBRANTS • DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX

Où puis-je en disposer?

Le site privé de disposition des matériaux secs de la compagnie Sani-Gestion est accessible et ouvert aux citoyens de L'Ancienne-Lorette, sur présentation d'une preuve de résidence (exemple: permis de conduire).

Endroit: 3399, rue de l'Hétrière
Tél: (418) 872-6439

HORAIRE:

LUNDI au VENDREDI	de 8 h à 18 h
SAMEDI	de 8 h à 17 h
DIMANCHE	de 10 h à 17 h (pendant la saison estivale)

Pour les matériaux secs, (matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ainsi que terre, gravier et sable) la gratuité s'applique à un volume total annuel de 3 mètres cubes. Au-delà de ce volume, le tarif général est de 15 \$ le mètre cube. Les encombrants (monstres ménagers) métalliques et non métalliques sont acceptés sur ce site gratuitement et sans limite de quantité. Les peintures, les pneus et les bonbonnes de gaz propane vidangées sont reçus sans frais. Les citoyens peuvent disposer de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) sans frais et en quantité illimitée.

ACCESSIBILITÉ ET TARIFICATION

Les citoyens doivent se présenter en personne afin de bénéficier de la gratuité. Un propriétaire d'immeuble à logements a le droit de disposer gratuitement d'un volume total annuel de 3 mètres cubes de matériaux secs par immeuble. En cas de doute, la Ville se réserve le droit d'aller valider, sur les lieux, la provenance des matières.

Pratiquez vos sports favoris... en toute légalité!

Les sports comme le basketball et le hockey de rue sont toujours populaires durant la saison estivale. La Ville de L'Ancienne-Lorette et le Service de police de la Ville de Québec vous invitent à pratiquer ces sports dans des endroits prévus, qui ne nuisent en rien à la circulation routière.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article 500 du Code de la sécurité routière.

Article 500 du Code de la sécurité routière

Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'entreprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.

Un agent de la paix peut enlever ou faire enlever aux frais du propriétaire toute chose utilisée en contravention au présent article. Il peut aussi saisir une telle chose; les dispositions du Code de procédure pénale relatives aux choses saisies s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, aux choses ainsi saisies.

Merci de votre collaboration.

AVIS

Le Loretain
fait relâche au mois
de juillet

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Mercredi 25 juin 2008, 20 h

BIBLIOTHÈQUE *Marie-Victorin*



ÉTÉ 2008

La bibliothèque Marie-Victorin invite les jeunes à participer au club de lecture estival **CROCK-LIVRES** qui se déroulera du 25 juin au 16 août.

L'inscription est **GRATUITE**.

FONCTIONNEMENT DU CLUB

Dès le 25 juin, le participant récupère son passeport au comptoir de prêt et peut débiter sa lecture. Après avoir complété cinq et dix lectures, il reçoit une récompense pour l'encourager à continuer. À la 15^e, on lui offre un cadeau à l'effigie du club Crock-livres. À la fin de l'été, une grande fête aura lieu comprenant un spectacle des Productions Rêves en Stock et de nombreux tirages de prix de présence.

Les participants au club de lecture se divisent selon l'année scolaire complétée au 24 juin 2008 : Mini-Crock : 1^{re} et 2^e année (première année du primaire complétée); Maxi-Crock : 3^e, 4^e et 5^e année; Super-Crock : 6^e année et 1^{re} secondaire.

INSCRIPTION

Dates d'inscription : du 1^{er} au 14 juin.

Pour s'inscrire et participer au club, il faut être abonné à la bibliothèque Marie-Victorin. Il est important de noter que les places sont limitées. Les formulaires d'inscription seront disponibles dès le 1^{er} juin au comptoir de prêt de la bibliothèque.

Renseignements : Nicole Gauthier, du lundi au vendredi, au 641-6142, poste 5 ou Nadyne Poirier, du dimanche au mardi, au 641-6142, poste 6.

Bon été de lecture!

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIEN

LUNDI:	FERMÉ
MARDI:	13 H 30 À 18 H 30
MERCREDI:	13 H 30 À 20 H 30
JEUDI:	13 H 30 À 20 H 30
VENDREDI:	13 H 30 À 20 H 30
SAMEDI:	9 H 30 À 16 H 00
DIMANCHE:	9 H 30 À 16 H 00

En collaboration avec

- Ofocus Brigitte Therrien O.D. et la
- Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien



Desjardins
Caisse populaire
du Piémont Laurentien



RECHERCHE DE BÉNÉVOLES PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ 2008

Tu es âgé(e) d'au moins 15 ans et désires t'impliquer dans un camp de jour?

Tu désires voir comment se déroule un camp?

Il s'agit d'une belle opportunité pour toi d'acquérir de nouvelles connaissances dans un milieu dynamique où ça bouge.

Si tu es intéressé(e), contacte Frédéric Roy, régisseur adjoint, au 872-9811, p. 1218, ou viens le rencontrer à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette au 1575, rue Turmel.

Prenez note que les candidat(e)s doivent avoir au minimum 15 ans au 30 juin 2008.

L'ANCIENNE-LORETTE

COMPOSTER CHEZ SOI : SIMPLE ET ÉCOLO!

Séance de formation **gratuite** sur le compostage domestique offerte aux résidents de L'Ancienne-Lorette.

Mercredi 11 juin 2008 à 19 h 30

Bibliothèque Marie-Victorin
1635, rue Notre-Dame
Salles Desjardins A et B

Séance de formation animée par un spécialiste en compostage domestique qui vous fournira des trucs et conseils pour que le compostage devienne une pratique simple et facile.

Composteur et autres prix à gagner!

Tirage au sort parmi les participants.

Programme de remboursement

Programme permettant d'obtenir un remboursement de 50 % du coût d'achat, avec taxes, jusqu'à concurrence de 50 \$ par composteur. Informez-vous!

Ligne Info-Compost : 656-7130
(lundi au vendredi de 10 h à 17 h)

Présentez-vous sur place. C'est un rendez-vous!



PARTICIPEZ AU PROGRAMME RECYC-FRIGO Environnement ... C'EST PAYANT !



Dévoreur d'énergie
RECHERCHÉ
Récompense de 60 \$

POUR LE RECONNAÎTRE :

- X Réfrigérateur ou congélateur de plus de 10 ans
- X Consommation d'énergie en moyenne 3 fois plus élevée que celle d'un modèle récent
- X Volume entre 10 pi³ et 25 pi³
- X Appareil toujours fonctionnel et branché

Vous avez un de ces dévoreurs chez vous ? Communiquez avec l'équipe RECYC-FRIGO pour le faire remonter ou obtenir plus d'information.

1-877-493-7446 (FRIGO) ou www.recyc-frigo.com

Nous viendrons vite cueillir le dévoreur chez vous **GRATUITEMENT** et en disposerons selon un procédé respectueux des lois et de l'environnement.

Vous recevrez un chèque de 60 \$ par la poste.



RECYC-FRIGO Environnement pour poser un geste vert.

La Ville de L'Ancienne-Lorette soutient ce programme et vous encourage à y participer activement. Pour en savoir plus, visitez le www.recyc-frigo.com

SERVICE *d'urbanisme*

LES PLAISIRS DE LA BAIGNADE...

Afin que les piscines demeurent un plaisir, le Service d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette vous recommande de redoubler de prudence sur la sécurité autour des piscines familiales afin d'éviter tout risque de noyade.

Malheureusement, l'accès non sécuritaire à la piscine est la première cause des noyades accidentelles en milieu résidentiel. Voici donc, quelques consignes de sécurité à respecter selon la réglementation en vigueur sur notre territoire.

Tout d'abord, pour les piscines creusées : l'installation d'une clôture d'une hauteur d'au moins 1,2 m (4') est obligatoire. Cette clôture doit être munie de portes se refermant et se barrant de façon sécuritaire lorsqu'il n'y a pas de surveillance d'un adulte. Évidemment, ces dispositifs doivent être placés hors de la portée des enfants.

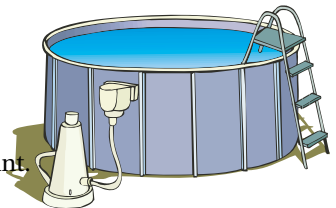
Dans le cas des piscines hors terre, gonflables ou les spas : l'équipement donnant accès au plan d'eau (échelle, gradin, escalier, etc.) doit être enlevé ou relevé et verrouillé par un cadenas, le tout dans le but d'en interdire l'accès lorsque vous ne profitez pas de votre équipement.

FINALEMENT, LA SURVEILLANCE CONSTANTE D'UN ADULTE EST DE LOIN LE MOYEN LE PLUS SÉCURITAIRE POUR ÉVITER TOUT RISQUE D'INCIDENT MALHEUREUX LORS DE L'USAGE DE LA PISCINE.

De ce fait, nous profitons de l'occasion pour vous informer de la réglementation à suivre pour l'installation d'une piscine sur votre terrain. Les piscines ne sont permises que dans les cours arrière et latérale. Pour les piscines hors terre, la distance à respecter entre le bord extérieur du mur de la piscine et toute ligne de propriété ne doit pas être inférieure à 91,4 cm (36").

En terminant, aucun certificat n'est requis pour l'installation d'une piscine hors terre gonflable ou d'un spa. Par contre, pour les piscines creusées ou semi-creusées, la réglementation diffère et il est obligatoire de nous contacter afin d'obtenir le permis et l'information pertinente à l'implantation de ce type d'installation.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site Internet : www.piscines.gouv.qc.ca



Bonne saison estivale à tous et rappelez-vous qu'on est jamais trop prudents pour la vie d'un enfant.

SOIRÉE AU COIN DU FEU

Quoi de plus agréable qu'une petite soirée au coin du feu. Malheureusement, votre belle soirée peut devenir un cauchemar pour votre voisinage si votre feu de foyer dégage de la fumée dense et/ou nauséabonde et se déplace dans tout le quartier. Soyez vigilants et respectueux afin que ce plaisir demeure autorisé dans notre belle ville.

Voici quelques points à respecter :

- les foyers extérieurs sont autorisés en cour latérale et arrière, à une distance minimum de 3 mètres de toute construction et de 2 mètres de toute ligne de propriété;
- ils doivent être munis d'un pare-étincelles à l'âtre et à la cheminée;
- ce type d'équipement ne doit être utilisé que pour des fins de cuisson ou d'agrément (feux de bois sans fumée);
- il est formellement interdit de l'utiliser pour incinérer des déchets organiques, du gazon ou des feuilles mortes, car ces substances émettent de la fumée susceptible de nuire au voisinage ou de polluer l'atmosphère.

RESPECT...CIVISME...

QUALITÉ DE VIE ENTRE VOISINS

Voici venus les beaux jours. Tous, nous attendions depuis plusieurs mois que Dame Nature nous permette enfin de bénéficier de cet espace de plus... le patio.

Vous vous installez donc pour enfin profiter du soleil, du calme, du chant des oiseaux, du vent dans les feuilles... Bing! Bang! Vroom! Ye! Ye! Ye!... Vous aviez oublié LE VOISIN. Vous savez, celui qui vous fait profiter de sa musique, qui vient agrémenter votre repas du ronronnement de sa tondeuse, qui lave sa voiture la porte ouverte et le volume de sa radio au maximum pour égayer votre après-midi. Celui qui ne manque jamais une belle soirée pour faire un party et mettre de la vie dans le quartier jusqu'aux petites heures du matin. **Le voisin qui arrive à vous faire regretter l'hiver!**

CHER VOISIN, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE PREUVE DE RESPECT À L'ENDROIT DE CEUX QUE VOUS CÔTOYEZ D'UN PEU PLUS PRÈS DURANT LA BELLE SAISON ET QUI AIMERAIENT EN PROFITER PEUT-ÊTRE DIFFÉREMMENT DE VOUS.

Merci cher voisin de votre collaboration et bon été!

PROGRAMME DE STABILISATION DES RIVES DES COURS D'EAU • Aide aux propriétaires riverains

Le Service de l'environnement de l'agglomération de Québec, en collaboration avec la Ville de L'Ancienne-Lorette, offre un programme de stabilisation des rives des cours d'eau à tous les propriétaires riverains désirant solidifier leur rive afin de ne plus perdre de terrain.

Le service du développement économique offre un remboursement possible de 80 % jusqu'à concurrence de 20 000 \$ (taxes incluses). Veuillez prendre note que le remboursement sera fait seulement à la fin des travaux.

Il y a cependant un certain montant à déboursier avant d'obtenir l'approbation du Service du développement économique; voici les montants :

- 35 \$ (résidentiel) ou 50 \$ (commercial) pour la demande de permis faite au Service d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette.
- 113,95 \$ pour la demande d'admissibilité au programme.
- Un montant à être déterminé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec que vous aurez engagé au préalable pour la préparation des plans et devis. Ce montant sera déterminé par l'ingénieur selon la longueur de la berge et selon les travaux à exécuter.

Les travaux doivent respecter les points suivants :

- Guide des bonnes pratiques sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- Règlement R.A.V.Q. 88.
- Règlement R.A.V.Q. 165.
- Les murs de soutènement et de gabions sont défendus.
- Aucun travail ne peut être réalisé dans le littoral.
- Les propriétaires ne peuvent reprendre du terrain perdu au fil des ans.
- Il faut éviter de surdimensionner les travaux.
- Tous les travaux doivent obligatoirement se faire à partir de la propriété.
- Les travaux ne doivent pas créer de préjudices aux propriétaires situés en amont et en aval.
- Suite à l'approbation du Service du développement économique, l'entrepreneur doit réaliser les travaux entre le 15 juin et le 15 septembre sous la surveillance de l'ingénieur et les travaux doivent être terminés dans un délai de 18 mois (sinon la réserve sera annulée).
- Et autres.

*Les personnes intéressées à obtenir plus de renseignements peuvent s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette au 1575, rue Turmel et une trousse d'information complète leur sera remise.
Information : 872-9811.*

SERVICE *du greffe*

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette statuera lors de sa séance régulière qui se tiendra le 25 juin 2008, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette situé au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette, sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Immeuble sis au 1445, rue Saint-Paul à L'Ancienne-Lorette, lot 1 310 806 du cadastre du Québec, zone R-B₁₅ : permettre l'aménagement de deux (2) cases de stationnement en cour avant d'une largeur de 6,1 mètres chacune avec un frontage de 21,34 mètres en lieu et place d'une case de stationnement de 6,1 mètres et l'autre de 3,65 mètres avec un frontage supérieur à 22,5 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° V-965-89;
- Résidence sise au 1465, rue Jandomien à L'Ancienne-Lorette, lot 1 310 948 du cadastre du Québec, zone R-A/B₃₁ : rendre réputées conformes la marge de recul latérale du côté de l'abri d'auto à 0,48 mètre en lieu et place de 0,6 mètre et la distance de dégagement de la thermopompe de 3,27 mètres en lieu et place des 5 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° V-965-89.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement à ces demandes au cours de la séance du 25 juin prochain.

Donné à L'Ancienne-Lorette ce 4 juin 2008

M^e Claude Deschênes, avocat
Greffier de la Ville

CERCLE DE FERMIERES DE L'ANCIENNE-LORETTE

RÉUNION MENSUELLE ET SOUPER

4 JUIN 2008

Sous-sol de la sacristie de l'église de L'Ancienne-Lorette

L'heure d'arrivée pour le souper est 17h30. Le souper sera servi à 18h et suivra la réunion de 19h30.

Information : Sylvie Marcoux au 871-2295.



Service d'entraide communautaire RAYON DE SOLEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le service d'entraide communautaire Rayon de Soleil tiendra son assemblée générale annuelle le lundi 16 juin 2008, à 19h, à la salle Desjardins B de la bibliothèque Marie-Victorin située au 1635, rue Notre-Dame à L'Ancienne-Lorette.

Tous les utilisateurs des services offerts par Rayon de Soleil sont invités à y assister.

Pour renseignements, contactez RAYON DE SOLEIL au numéro 871-7055.

Bienvenue à toutes et à tous!

Le Mouvement Couple et Famille encore plus près de vous!

Par un simple clic de la souris, le Mouvement Couple et famille entre dans vos maisons. Hé bien oui! Le Mouvement a maintenant son site Internet.

Retenez bien l'adresse : www.mcf-lasource.org

Consultez la section « Portrait » pour mieux connaître le Mouvement ou devenir membre et la section « Activités » pour connaître les activités à venir.

Le Mouvement Couple et Famille: pour les familles qui veulent apprendre à grandir dans l'amour et qui ont soif de fraternité et de partage.

Pour information ou inscription : Linda et Réal au 849-9939 ou Francine et Yves au 628-8382.

CLUB DES AÎNÉS DE L'ANCIENNE-LORETTE FADOQ

1741, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette • 871-3648

12 juin 2008 | FIN DES ACTIVITÉS DE LA SAISON

Le conseil d'administration du Club des aînés de L'Ancienne-Lorette FADOQ remercie tous les participants aux nombreuses activités présentées durant la saison qui se termine. Nous souhaitons à toutes et à tous un très bon et bel été et avoir le plaisir de vous revoir en septembre.

LISTE des organismes

Les organismes jouent un rôle prépondérant dans la vie sociale, culturelle et communautaire. Ils apportent une importante contribution à l'organisation et l'animation des activités de loisir pour tous les groupes d'âge. Ils sont le reflet du dynamisme du milieu.

ARTS ET CULTURE

Association des arts et de la culture	Jacques A. Gravel	872-9811
Club Photo	Sébastien Larrivée	955-0206
Corps musical L'Odyssée	Philippe Beauvillage	265-9387
Groupe Rythmoson	Jean Rivard	871-7679
	www.rythmoson.com	
Temps-Danse	Nathalie Robitaille	877-1536
Troupe de théâtre Les Grands Enfants	Conrad Bélanger	809-7699
Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette	Benoît Rocheleau	871-1694

CLUBS SOCIAUX

Club Lions	Richard Dufour	871-0766
Club Optimiste	Yvon Jacques	872-0935
Club Richelieu	Serge Alain	872-8985
Club Rotary	Fernand Lemay	871-1410

SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

A F E A S	Monique Côté	844-0104
Apprenti de la couture	Claire Faucher	872-7690
Association des gens d'affaires	Julie Dufresne	265-7987
Cercle de Fermières	Sylvie Marcoux	871-2295
Chantelait inc.	Véronique Chayer	877-5333
Chevaliers de Colomb	Michel Gaudreau	845-1587
Conférence Saint-Vincent de Paul	Henri Piolain	874-0101
Corp. de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette	Lucie Savard	872-2172
Corps de Cadets 2846 Richelieu	Félipe Marquez	872-9909
Corps de Cadets de l'Air Escadron 921	Ron Pugh	877-8501
Groupe Scout	Lyne Lachance	877-3530
La Maison des jeunes Le Repère	Jocelyn Richard	871-2819
Les Aînés de L'Ancienne-Lorette	Jean-Claude Paquet	872-3957
Mouvement Couple et Famille	Francine Sylvain	628-8382
Service d'entraide Rayon de Soleil	Nancy Leclerc	871-7055

SPORT ET PLEIN AIR

Association de Ringuette	Luc Tardif	877-1247
Association des sports de balle	Nathalie D'Amours	872-4414
	www.vbal.qc.ca	
Association de soccer du Mistral Laurentien	Steve Gauvin	953-0790
	www.mistrall Laurentien.com	
Club cycliste Vélorette	Ginette Gagné	847-2130
	www.velorette.com	
Club de patinage artistique	Annie Thibodeau	687-6293
Club de patinage sportif	Charles Thibeault	877-3504
Club de tennis	Gilles Gaudreau	872-1363
	www.tennis-anc-lorette.ca	
Hockey L'Ancienne-Lorette (H.A.L.)	Yvon Gagnon	871-4802
	www.halmustangs.qc.ca	
Karaté Kyoshindo	Michelle Painchaud	871-7334
	www.karatekyoshindo.com	
Ligue de pétanque Les boules d'argent	Jean-Pierre Audet	663-6934
Tournoi National de Hockey Bantam inc.	Robert Carrier	871-9027
	www.tnhbal.ca	

CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Émile Loranger	872-0104
Conseillers		
District (1) St-Jacques	Josée Ossio	872-9811
District (2) Notre-Dame	André Laliberté	864-7545
District (3) St-Paul	Louis Marcotte	872-1837
District (4) St-Olivier	Daniel Dupuis	871-0865
District (5) St-Jean-Baptiste	Christian Thériault	652-6328
District (6) des Pins	Robert Gosselin	872-9811

SERVICES MUNICIPAUX

Direction des ressources humaines	Diane Bilodeau	872-9811
Direction générale	André Pelchat	872-9811
Greffé et contentieux	Claude Deschênes, avocat	872-9811
Trésorerie	Donald Tremblay	872-9811
Urbanisme	Valérie Dubois	872-9811
Travaux publics	André Rousseau	872-8450
Loisirs	Jacques-Alexandre Gravel	872-9811
Bibliothèque Marie-Victorin	Nicole Gauthier	641-6142
Amphiglace Mario-Marois		877-3723
Protection des animaux		840-1000
Comité consultatif d'urbanisme	Jean Bédard	872-7689

Le LORETTAIN
JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conception : Le Journal de L'Ancienne-Lorette
Tirage : Plus de 9000 exemplaires

Ville de L'Ancienne-Lorette

Le Loretain est un périodique publié 11 fois par année par la Ville de L'Ancienne-Lorette et distribué gratuitement dans tous les foyers de L'Ancienne-Lorette.

Toute information pour Le Loretain doit être acheminée à :

L'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette
1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

Tél. : 418 872-9811

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.